



Cannes, le 30 janvier 2024

REF : 2024 D/259

OBJET : Pôle Métropolitain CAP Azur
Conseil Métropolitain - Séance du 5 février 2024 - 16h30

Affaire suivie par : Michel TANI - Directeur Général des Services
de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Mesdames, Messieurs les Délégués Métropolitains,

En ma qualité de Vice-président du Pôle Métropolitain CAP Azur et conformément aux dispositions des articles L. 5731-3, L. 5711-1, L. 5211-1 et suivants, L. 2121-7, L. 2121-10, L. 2121-12, L. 2122-15 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous convier à la séance du Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain CAP Azur, qui aura lieu le :

LUNDI 5 FEVRIER 2024 à 16h30

Salle du Conseil Métropolitain de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Hôtel de Ville Annexe
31 boulevard de la Ferrage
06400 CANNES

A cet effet, vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour comportant les questions abordées lors de cette séance.

J'attire votre attention sur le fait que, compte tenu des risques sanitaires engendrés par la Covid-19, cette séance du Conseil Métropolitain respectera encore un certain nombre de mesures. Pour ce faire, la salle sera préalablement désinfectée et des masques ainsi que des gels hydro alcooliques seront mis à votre disposition.

En cas d'empêchement, je vous remercie d'aviser le Cabinet de la Communauté d'agglomération (poste 04.89.82.27.89.) dans les meilleurs délais sans omettre de lui adresser, le cas échéant, le pouvoir joint à la présente.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Délégués Métropolitains, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Vice-président du Pôle Métropolitain,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line crossing it near the right end, and some smaller loops and strokes to the right.

Charles-Ange GINÉSY